



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

**B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr
Site web : www.cafobburundi.org**

AVIS DE RELANCE DE RECRUTEMENT D'UNE MAISON DE CONSULTANCE POUR EFFECTUER UN AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU CAFOB : 2019, 2020 et 2021.

I. Introduction : Présentation du CAFOB

Le Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB) est une organisation sans but lucratif. Il a été créé le 8 Février 1994 sur l'initiative de sept (7) associations féminines et avec la facilitation du Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale « CECI ». Il a été agréé le 20 Janvier 1997 par l'ordonnance ministérielle n° 530/044 du Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique.

Sa **vision** est : « *Un Burundi paisible et prospère qui respecte les droits de la personne humaine et où la femme a les mêmes chances que l'homme et décident ensemble pour le futur* ».

Sa **mission** consiste à renforcer les capacités opérationnelles des Associations et ONGs féminines membres afin qu'elles soient des interlocutrices efficaces en matière de paix, de genre et de développement et toutes autres questions concernant la femme.

II. Contexte et justification

Depuis sa création, le CAFOB a eu la chance d'avoir des financements pour la mise en œuvre des activités en vue de répondre aux besoins des bénéficiaires. Dans le cadre du processus de renforcement des capacités du CAFOB à gérer les Fonds des partenaires, une mission de contrôle interne est effectuée régulièrement par les membres du comité de surveillance avec un objectif global de s'assurer de la bonne gestion des ressources financières et matériels que les partenaires ont mis à la disposition du CAFOB. En plus, depuis 2014, un audit comptable et



financier par une maison experte en la matière a été organisé régulièrement en vue d'analyser les états financiers du CAFOB jusqu'en 2017. Toutefois depuis 2018, ce contrôle financier (Audit comptable et financier) a été centrée uniquement sur les projets. C'est dans le cadre de recommencer cette bonne pratique que le CAFOB voudrait organiser un audit comptable et financier externe pour les années 2019, 2020 et 2021. Ceci permettra au CAFOB de voir les points à améliorer et les points à renforcer dans la gestion des ressources financières et matérielles. Ces audits vont compléter les rapports de contrôle interne du CAFOB faits par le comité de surveillance.

III. Objectifs de la consultance

L'objectif général est de vérifier les états financiers du CAFOB afin de s'assurer que tout est en ordre et d'identifier des erreurs potentielles.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Vérifier le respect des procédures en matière de gestion de trésorerie (caisse et banque)
- Vérifier le respect des procédures en matière de gestion des stocks des fournitures
- S'assurer de la bonne gestion du matériel roulant, du matériel informatique et d'autres équipements
- Vérifier le système de gestion du carburant
- Emettre un avis sur l'adéquation de l'équipe comptable du CAFOB
- Synthétiser les recommandations, afin de constituer une feuille de route qui permettra le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations.

Résultat attendu de la consultance

Le résultat attendu à la fin de la consultance est d'avoir un rapport d'audit comptable et financier pour les années 2019, 2020 et 2021 contenant les recommandations pour améliorer la gestion financière et matérielle.

IV. Profil de la Maison

- Figurer sur la liste des maisons d'audit connues (localement ou internationales)
- Justifier d'une expérience pertinente en matière d'audit comptable et financier ;

V. Durée de la consultance

La durée de la Consultance est de **1 mois** (y compris la production du rapport) et se compte à partir de la date de signature du contrat.

VI. Composition du dossier

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Représentante Légale du CAFOB ;

- Une brève description de l'expertise de la Maison
- Un CV de l'auditeur responsable
- Des attestations de services rendus
- L'offre technique contenant la date d'achèvement de la vérification
- L'offre financière toute taxe comprise.

VII. Dispositions finales

Les dossiers de candidature sous pli fermé portant mention « **Consultance pour Audit comptable et financier** » doivent être déposés au bureau du CAFOB, sis à Bujumbura, avenue de la mission n°33 pendant les heures ouvrables (de 8h00 à 16h00).

La date limite de dépôt des Candidatures est fixée au **21 / 04/2023 à 16h00**.

La maison retenue sera notifiée par écrit et contactée par téléphone pour signer le contrat.

Les dossiers déjà reçus par le CAFOB seront considérés pour cet avis d'appel de candidatures.

Les termes de référence sont affichés à l'entrée du bureau du CAFOB sis Mairie de Bujumbura, commune Mukaza, centre-ville, avenue de la mission n°33 et publiés sur le site web du CAFOB, www.cafobburundi.org et sont également disponibles au bureau du CAFOB.

Fait à Bujumbura, le 03/4/2023



Espérance NIJEMBAZI

Représentante Légale du CAFOB.